

**Les Contractants**

D'une part, l'éleveur :

**Didier HAMON**  
 Les Landes de Joubine  
 La Villée  
 22230 Trémoriel

D'autre part, l'adhérent-e :

M. / Mme ..... Prénom .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

demeurant.....

**Objet et durée du contrat**

**4<sup>e</sup> année (Saisons 7 & 8) du...../...../2017 au 30/08/2018**

pour l'approvisionnement en **colis de veau et/ou bœuf selon un calendrier à définir avec l'éleveur en fonction de sa production** (dates communiquées 4 à 6 semaines avant)

VEAU	Nbre sachets	BŒUF	Nbre sachets
Rôti sans os noix)	1	Rosbif	1
Rôti avec os (rouelle ou épaule)	1	Pot au feu (jarret – braisé – collier)	1
Osso Bucco (présent dans colis avec rouelle)	1	Bourguignon	1
Blanquette ou flanchet	1/2	Steak haché (120g/steak)	Variable
Escalopes (paquet de 2)	1	Steaks (paquet de 2)	2
Côtes (paquet de 2)	2	Côte de bœuf* (dans 16 colis maxi)	1
Poids du colis	+ ou – 5 kg	Poids du colis	+ ou – 5 kg
Prix au kg	15,00 €	Prix au kg	15,00 €
Tarif indicatif pour 1 colis	+ ou – 75,00 €	Tarif indicatif pour 1 colis	+ ou – 75,00 €

(\*) Un bœuf comporte 16 côtes. Au-delà de 16 colis commandés, des morceaux de qualité similaire sont proposés

L'adhérent-e s'engage auprès de Didier Hamon pour **UNE commande minimum** sur la période concernée. Le paiement étant lié au poids exact du colis lors de la distribution, il n'est pas demandé d'avance; c'est la signature du contrat qui fait foi.

Conditionnement : sous vide, les morceaux sont étiquetés avec la dénomination et le poids respectif.

Chaque étape de l'abattage, la découpe et la mise sous vide est sous le contrôle de l'éleveur. Il distribue les colis lui-même à l'adhérent-e.

Les commandes de colis plus lourds (+15kg) font l'objet d'un accord spécifique entre l'éleveur et l'adhérent-e. Le tarif sera de 14,00€/kg. Toute précision à disposition.

Fait à Erquy, le .....

Signature de l'adhérent-e

Signature de Didier Hamon

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le présent contrat, à savoir :

### **Engagement de l'Adhérent-e**

- ⤴ Etre membre de l'association « Les Paniers d'Erquy » et à jour de la cotisation pour l'année en cours
- ⤴ Préfinancer la production
- ⤴ Assurer au moins 1 permanence de distribution des produits pendant la durée du contrat
- ⤴ Gérer le partage éventuel de ses produits, ses retards et absences (vacances ...) aux distributions
- ⤴ Participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an)

### **Engagement des producteurs**

- ⤴ Livrer aux dates fixées d'un commun accord des produits bio de qualité issus de sa production
- ⤴ Etre présents aux distributions autant que possible en fonction de leur charge de travail
- ⤴ Donner régulièrement des nouvelles sur le déroulement de leur activité et les difficultés éventuelles rencontrées
- ⤴ Accueillir les adhérents sur le site de fabrication à minima une fois par an
- ⤴ Etre transparent sur le mode de fixation du prix, les méthodes de travail et l'approvisionnement de matières premières

### **Engagements communs**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et avantages liés à l'activité et à faire part à l'association « Les paniers d'Erquy » des soucis rencontrés

### **Les distributions**

Les distributions ont lieu les jeudis de 18h30 à 19h45 à la salle municipale de l'Eden, 14 rue Castelnau, Erquy. **Elles sont assurées par au moins 3 adhérents de l'association.**  
Se reporter au calendrier des distributions pour les dates précises. Le document est disponible sur le site à la page des contrats : [www.amap-paniers-erquy.fr](http://www.amap-paniers-erquy.fr)

En cas de nécessité absolue, « Les paniers d'Erquy » se réserve le droit de modifier le lieu, le jour ou l'horaire de distribution.

**En cas de situation exceptionnelle**, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et le collectif de l'association « Les paniers d'Erquy »

### **Mode de paiement**

Le règlement du ou des colis de viande (veau et/ou bœuf) s'effectuera à la livraison Le chèque devra être libellé à l'ordre de : « **Les Landes de Joubine** ».